

La *Chaîne Magnétique* est le seul journal de ce genre qui épouse et défend ouvertement, avec preuves à l'appui, la cause du somnambulisme lucide.
 Un journal de Magnétisme est un cours permanent. Louis AUFFINGER.
 Imposez les mains sur les malades, et ils seront guéris!... JÉSUS.
 La vérité n'importe par quelle bouche, le bien n'importe par quelles mains. B^{on} DU POTET.
 « Croire, savoir, vouloir, pouvoir! »

LA CHAÎNE MAGNÉTIQUE

ORGANE DES SOCIÉTÉS MAGNÉTIQUES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER
Echo des Salons et Cabinets de Magnétisme et de Somnambulisme

CONTENANT LES COMMUNICATIONS, ACTES
 ET DÉLIBÉRATIONS DE L'INSTITUT MAGNÉTOLOGIQUE DE PARIS
 RECUEIL DE TOUT CE QUI SE DIT, S'ÉCRIT, SE FAIT
 ET SE PASSE EN MAGNÉTISME,
 OU LE MAGNÉTISME MIS A LA PORTÉE DES GENS DU MONDE.
 Fondée le 15 juillet 1879

SOUS LA DIRECTION ET AVEC LE CONCOURS DE M. LE BARON DU POTET DE SENNEVOY
PAR UN COMITÉ DE MAGNÉTISEURS, DE MÉDECINS ET DE PUBLICISTES

Propriétaire-Gérant : Louis AUFFINGER, ancien Secrétaire du Baron du Potet

FONDATEUR ET PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ MAGNÉTHÉRAPIQUE ET DE L'INSTITUT MAGNÉTOLOGIQUE DE PARIS
 VICE-PRÉSIDENT D'HONNEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES
 ET GRAND-CROIX DU *Novateur* DE L'INSTITUT MÉDICAL ELECTRO-MAGNÉTIQUE DE TOULOUSE
 (Gravures au trait de MM. Rambert, Louis André et Louis Bouton)

CETTE PUBLICATION, ILLUSTRÉE DE GRAVURES ET VIGNETTES INTERCALÉES DANS LE TEXTE, PARAÎT RÉGULIÈREMENT
 LE 15 DE CHAQUE MOIS EN UN FORMAT GRAND IN-8° JÉSUS DE 16 A 20 PAGES A DEUX COLONNES

PROGRAMME

MAGNÉTISME PRATIQUE

Il y est traité de : Magnétisme historique, théorique et pratique, Hypnotisme, Fascination, Suggestion, transmission et soustraction de pensée, Métalloscopie, Métallothérapie, Somnambulisme expérimental et lucide, Thérapeutique magnétique, Physiologie, Psychologie, Théosophie, Spiritisme, Phré-



Le Baron du POTET magnétisant les malades à Montpellier, en 1836.

nologie, Chiromancie, Graphologie, Astrologie, Arithmancie, Cours, Conférences, Jurisprudence, Biographies, Bibliographies, Nécrologies, Informations, Renseignements, Communications et Nouvelles diverses, Actualités, Variétés, Correspondance, Cause-ries, Dissertations, Entretiens et Discussions sur toutes ces matières.

Administration & Rédaction : rue du Four-Saint-Germain, 15, PARIS

ABONNEMENTS :

FRANCE		ÉTRANGER	
Un an..... 8' »	Six mois.. 4'50	Un an..... 9' »	Six mois... 5' »

PRIX DU NUMÉRO : 30 CENTIMES

ON S'ABONNE

Sans frais dans tous les Bureaux de poste.
 A PARIS, chez M. Louis AUFFINGER, rue du Four-Saint-Germain, 15 (près le boulevard Saint Germain et l'église Saint-Germain-des-Prés).
 Chez les principaux Libraires, Marchands de Journaux, dans tous les kiosques.
 Chez Brasseur, galerie du Théâtre de l'Odéon.
 AU HAVRE, chez M. Lassaut, hôtel du Commerce, place du Vieux-Marché, 15.
 A LISBONNE, chez Witier et C^{ie}, rua Aurea, 246.

L'Abonnement est payable d'avance et continue jusqu'à avis contraire.

PRIME GRATUITE : TOUT ABONNÉ D'UN AN A « LA CHAÎNE MAGNÉTIQUE » A DROIT A UN MAGNIFIQUE DIPLOME

AVIS AUX AMATEURS

Superbe médaillon de Mesmer. — Ce magnifique médaillon d'une exécution remarquable est coulé en beau plâtre albâtre, et sa dimension est de 14 centimètres de diamètre. — Son prix de vente est de **1 franc** dans nos bureaux.

On peut se le procurer tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 1 heure à 5 heures, au bureau du journal, rue du Four-Saint-Germain, 15, à Paris.

Il est envoyé *franco*, soigneusement emballé, par toute la France, à toute personne qui en fait la demande à l'administrateur-gérant, moyennant l'envoi de **1 fr. 50 cent.** en timbres-poste ou autres payable d'avance.

Pour l'étranger, les frais d'achat et d'emballage sont de **1 fr. 25 cent.**, qui doivent nous être acquittés en en faisant la demande. — Le port reste à la charge du souscripteur qui devra l'acquitter à sa réception ; les frais d'expédition étant variables selon la destination et excessifs selon le tarif des chemins de fer, et la poste ne s'en chargeant que pour l'Europe.

Magnifique buste de Mesmer, beau plastique, de 32 centimètres de haut. Pris au bureau de la *Chaîne Magnétique*, 6 francs, stéariné, 8 francs. — Au dehors, emballage et frais d'expédition en sus à la charge du destinataire. — Envois dans tous les pays, ainsi que pour le médaillon de Mesmer.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

L'abonnement continue à moins d'avis contraire. — Toute année commencée est dûe.

Les abonnements se payant d'avance, les personnes qui garderont le journal seront considérées abonnées et sont priées d'en effectuer le versement le plus tôt possible dans les bureaux de poste de leur localité si elles ne veulent éprouver d'interruption dans sa réception, ou alors sont instamment invitées à le retourner avec la mention *refusé* sur la bande.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste français, sur une simple déclaration d'abonnement à notre journal. — Le talon du mandat qui reste entre les mains des abonnés leur sert de quittance. — L'on peut aussi s'abonner par l'envoi d'une valeur à vue sur Paris.

— L'administration ne fait traite sur personne, mais néanmoins, si elle fait présenter les quittances aux retardataires, les frais de recouvrements sont à leur charge.

Les lettres, journaux et livres affranchis insuffisamment ou non affranchis seront rigoureusement refusés.

Les abonnements doivent être adressés à M. Auffinger (qui en accusera réception par la voie du journal, sous la rubrique *Correspondance administrative*), et partent du 15 janvier ou du 15 juillet : en conséquence, les nouveaux abonnés recevront tous les numéros parus du semestre en cours, c'est-à-dire déjà commencé.

La Chaîne Magnétique informe ses nouveaux abonnés désireux de posséder la collection complète du journal qu'elle tient à leur disposition les premières années, à raison de 6 francs chaque, c'est-à-dire sans augmentation de prix, et rendues franco pour la France seulement. Pour l'étranger, le port en sus. — Cette collection est commencée du 15 juillet 1879 et se renouvelle le 15 juillet de chaque année.

La Chaîne Magnétique est, comme l'a fort bien déclaré antérieurement M. le baron du Potet, la suite de son Journal du Magnétisme fondé par lui en 1845, c'est-à-dire qu'elle en est la 2^e série. (Voir les deux premières années et page 259 du n^o 70 de la 6^e année en date du 15 avril 1885.)

AVIS DIVERS TRÈS IMPORTANTS

Il est répondu directement à toute lettre affranchie renfermant un timbre pour la réponse ; faute de cette formalité, la réponse est insérée dans les colonnes du journal.

Les manuscrits, communications, demandes de renseignements, réclamations, correspondances et tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du journal doivent être exclusivement envoyés, *franc de port*, à l'Administrateur-Gérant, rue du Four-Saint-Germain, 15.

Nos lecteurs et nos abonnés sont instamment priés d'entretenir avec nous une correspondance suivie en nous tenant au courant des progrès du magnétisme et du somnambulisme dans leur contrée, et des faits et découvertes qui s'y rattachent ; ainsi qu'en nous communiquant les adresses de leurs amis qui s'intéressent au magnétisme, afin qu'un numéro spécimen leur soit envoyé à titre d'essai.

La discussion scientifique est ouverte entre tous nos lecteurs et nos abonnés.

Tous les manuscrits seront insérés du moment qu'ils ne sortiront pas de notre cadre. Néanmoins, insérés ou non, ils ne seront pas rendus.

La rédaction ne répond pas des articles et en laisse toute la responsabilité morale et pécuniaire à leurs auteurs.

Il sera répondu à toutes les questions, à toutes les objections quelles qu'elles soient, elles seront même étudiées, développées et résolues dans la mesure du possible, s'il y a lieu.

CE NUMÉRO D'ESSAI EST UNIQUE

NOTA. — Ce journal, spécial à l'étude du Magnétisme, le mieux renseigné et le plus complet de tous ceux de ce genre, est le seul qui épouse et défende ouvertement, avec preuves à l'appui, la lucidité somnambulique.

AVIS DE MADAME VEUVE LOUIS AUFFINGER, SOMNAMBULE

EFFET DE LA NOUVELLE LOI SUR L'EXERCICE DE LA MÉDECINE

La nouvelle loi sur la médecine interdisant formellement l'exercice de la médecine sous peine d'une amende de cinq cents francs et de trois mois de prison, et de mille francs d'amende et six mois de prison en cas de récidive, à quiconque n'est pas diplômé de la Faculté, ou compris dans les exceptions prévues et stipulées par la loi, M^{me} Auffinger a le regret d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle ne consulte plus pour maladie. Elle fournira des renseignements sur la santé mais n'indiquera pas de remèdes, pas même un régime.

PROCÈS ET CONDAMNATION DE MADAME VEUVE LOUIS AUFFINGER ET DE SON FILS

OU LE MAGNÉTISME ET LE SOMNAMBULISME LUCIDE DEVANT LES TRIBUNAUX
CONTRAVENTION EN EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE (1)

« Bien portants nous nous appartenons, malades nous ne nous appartenons plus. Nous devenons la chose des médecins, la marchandise à tailler, à rogner et à exploiter, surtout si nous sommes riches. Qui ne connaît la *vache à lait* des médecins. Dame, il faut bien aussi que ces messieurs puissent faire bouillir leur marmite ! »

« Je préfère de beaucoup être traité par un empirique ou irrégulier de la médecine qui a su s'acquérir un renom par le nombre de malades guéris, capable de me guérir par conséquent, que par un diplômé incapable qui ne songera qu'à m'exploiter ! »

« Malades, nous n'avons pas le droit de choisir entre un empirique capable de nous guérir et un diplômé incapable, telle est la loi ! »

« Nul ne peut prétendre posséder l'art de guérir, car l'art de guérir n'existe pas ! »

(Comby, avocat, défenseur de M. et M^{me} Auffinger.)

RADIS NOIR ET BOUSE DE VACHE

Lorsque nous disions dernièrement dans ce compte rendu, à propos des applications de bouses de vaches sur la poitrine de certains malades par M^{me} Auffinger, ce qui lui valut sa condamnation et celle de son fils, qu'il fallait s'attendre un jour, et peut-être plus tôt qu'on ne pensait, à voir des médecins faire sous un nom scientifico-médical quelconque, des injections sous-cutanées de ce jus ammoniacal et cicatrisant ou cautérisant par conséquent, voici ce que nous lisons dans le *Petit Journal* du 31 mai 1892 :

« Hier, à l'Académie des sciences, M. Brown-Séguard a continué la série de ses communications sur l'emploi des injections de liquides de provenance animale comme excitants du système nerveux et réconfortants chez les vieillards. »

Hé bien, si je ne me trompe, voilà quelque

chose qui ressemble fort au procédé de M^{me} Auffinger et qui est mis en pratique par une sommité médicale, par un des princes de la science officielle, s'il vous plaît. Mais ce qu'on ne dit pas, ce qu'on n'avouera jamais, c'est que c'est une somnambule qui en a eu l'idée la première; que c'est d'elle que vient cette recette recueillie par M. Brown-Séguard, grâce à la publicité donnée par la presse aux dites applications de bouses de vaches lors de son procès. Et si M. Brown-Séguard n'emploie pas à proprement parler du jus ou extrait de bouse de vache dans ses injections de liquide de provenance animale, il n'est pas moins vrai, il n'est pas douteux pour nous que c'est ce retentissant procès qui lui a suggéré l'idée de ce mode de traitement que nous garantissons par expérience des meilleurs.

Il est vrai qu'on en a beaucoup ri dans les journaux et même au tribunal, tout simplement parce que le conseil n'émanait pas d'un grand médecin tel que M. Brown-Séguard; mais de quoi n'a-t-on pas ri, ne rit-on pas de toutes les innovations? N'a-t-on pas ri des voitures sans chevaux? Napoléon I^{er} n'a-t-il pas ri du projet de construction du premier navire à vapeur que les anglais, plus intelligents, adoptèrent d'emblée? M. Thiers lui-même ne repoussa-t-il pas les chemins de fer comme impraticables? et pourtant que de services les uns et les autres rendent aujourd'hui. Ne rapprochent-ils pas les distances et ne portent-ils pas la civilisation partout, ouvrant chaque jour de nouveaux débouchés au commerce et à l'industrie?

Oh! ce n'est pas nous qui reprocherons à

(1) Voir les numéros 145 et suivants.

M. Brown-Séguard de s'être livré à l'étude des liquides ou des substances de provenance animale, ce n'est pas nous non plus qui en rirons, pas plus qu'il n'a dû rire de nous lors de notre procès.

Esprit ouvert, sagace, consciencieux, travailleur infatigable, chercheur et observateur sérieux, il s'est mis à la besogne se disant qu'il y avait peut-être quelque chose de bon, d'utile et de pratique dans le remède de la somnambule; il a cherché et il a trouvé. Enfant gâté de la science, tout comme le grand Chevreul, la science a couronné ses efforts, et ce qu'il a reçu d'elle il le lui rend bien au centuple. L'auteur de l'élixir de longue vie ne doit pas regretter son temps ni ses peines.

Qu'il approfondisse donc ses recherches dans l'étude et l'emploi des matières fécales, non seulement au point de vue de l'engrais, mais encore au point de vue curatif de certaines maladies ou affections, et il verra bientôt ses efforts couronnés de succès.

On ne s'imagine pas ce que M^{me} Auffinger a guéri d'affections de poitrine par ce moyen. Et si le chantage, la cupidité et la suggestion d'une haine jalouse et intéressée émanant de rivaux diplômés ne s'en étaient mêlés, il est certain que le procès actuel, le seul que M^{me} Auffinger et son fils aient eu dans toute leur vie, dans toute leur longue carrière de dévouement et d'attachement à l'humanité, n'aurait pas eu lieu, comme le prouve la lettre de la plaignante en date du 1^{er} janvier 1891, reproduite à la page 14 du n^o 146 de la *Chaîne Magnétique* (15 août 1891).

Hé! mon Dieu, qu'est-ce donc que le vaccin de génisse, les inoculations rabiques de M. Pasteur, le lakésis ou venin de serpent si employé dans l'oméopathie, si tout cela n'est pas de provenance animale. L'absorption, dans certains cas, d'urine de jeune enfant mâle prescrite par certains médecins, les applications de crottin de brebis écrasé et pilé pour faire aboutir certains maux, tout cela ne donne-t-il pas à réfléchir? Remèdes de bonnes femmes nous répond-on; mais, amis lecteurs, sachez que ce sont encore les meilleurs, ceux-là ont au moins le mérite d'être beaucoup moins dangereux que les autres. Qui ne connaît dans les campagnes les pro-

priétés curatives de la bouse de vache et du fumier? N'a-t-on pas pour coutume de faire coucher les poitrinaires dans les étables ou de leur y faire passer deux ou trois heures par jour? Et si d'aventure un mal blanc, une tourniole ou un abcès survient, d'appliquer dessus aussitôt de cette fameuse bouse de vache comme Tobie lui-même appliquait de la fiente d'oiseau sur les yeux pour recouvrer la vue. Pourquoi donc alors mène-t-on les enfants, sur un ordre du médecin, dans les usines à gaz lorsqu'ils ont la coqueluche?

Et puisque nous parlons de la coqueluche, qui ne sait encore qu'à la campagne les paysans ont pour habitude de la combattre supérieurement par le modeste sirop de radis noir, plus connu dans les villes sous le nom de sirop de Raifort. Encore un sirop qui, joint aux fameuses bouses, fut la cause de la condamnation de M^{me} Auffinger. Pensez donc, du sirop de radis noir et des cataplasmes de bouse de vache. Quelle horreur! C'était par trop simple et par trop facile. Ah si ça avait été de l'arsenic, des badigeonnages de teinture d'iode, des piqûres de morphine ou d'atropine, peut-être n'aurait-on trop rien dit. Enfin!...

Quoiqu'il en soit, ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'avec ses remèdes soi-disant si ridicules, M^{me} Auffinger, depuis plus de quarante-cinq ans qu'elle exerce, a fait plus de cures que bien des médecins exerçant depuis le même nombre d'années, d'où la grande réputation qu'elle s'est acquise comme guérisseuse aussi bien que dans ses recherches de disparus, etc.

En disant cela d'elle, on ne me taxera pas, je pense, de vouloir lui faire de la réclame, puisque aujourd'hui, en présence de la situation qui lui est faite par la nouvelle loi sur la médecine, elle s'abstient rigoureusement de donner le moindre conseil médical dans ses consultations somnambuliques; exemple qui selon nous devrait être observé de même par toutes ses collègues en l'art de guérir. Car enfin si, malgré la nouvelle loi, les somnambules s'obstinent à consulter quand même pour maladies, il peut très bien se faire qu'un arrêté préfectoral, pris sur l'instigation de nos vindicatifs adversaires, décrète la fer-

meture immédiate de tous les cabinets magnétiques et somnambuliques sans distinction de nuance. Les somnambules n'auront même plus la ressource de pouvoir consulter pour affaires ou toutes autres questions en dehors de santé, et alors que leur restera-t-il, rien, si ce n'est leurs beaux yeux pour pleurer. Il sera bien temps alors de se désoler et de gémir sur les rigueurs de la loi et de ses représentants.

Enfin, à messieurs les médecins qui tournent tant en dérision les remèdes des somnambules, nous leur demandons si, à première vue, celui qui consiste à faire de la greffe animale en recouvrant les blessures qui ont quelque peine à se refermer d'une peau de grenouille arrachée vivante ne semble pas aussi singulière que l'emploi des toiles d'araignées dans les hémorraghies. C'est pourtant le moyen employé par eux actuellement.

Nous savons déjà de bonne source que, suivant l'exemple de M^{me} Auffinger, certaines somnambules s'interdisent de consulter pour maladie, et que si certaines d'entre elles maintiennent le mot *maladies* sur leurs cartes, prospectus ou annonces, ce n'est absolument qu'à titre de réclame, et que lorsqu'on se présente chez elles, tout comme nous elles n'indiquent plus de remèdes et ne font que fournir des renseignements sur la santé et diagnostiquer la maladie, se contentant de dire aux malades : « Puisque vous ne pouvez plus vous faire soigner ou demander des conseils aux empiriques ou irréguliers de la médecine, si vous ne voulez plus avoir affaire aux médecins impuissants à vous guérir, dites-vous, demandez ces conseils aux manuels de santé, celui de Raspail, par exemple, ou employez les aimants et les plaques électromagnétiques ou dynamodermiques, soumettez-vous à la métallothérapie ou à l'électricité. En un mot, traitez-vous vous-même, et vous réussirez dans bien des cas. Souvenez-vous que le meilleur médecin c'est encore soi-même, et que les médecins qui ne connaissent pas votre tempérament et qui ne vous traitent que sur des symptômes plus ou moins erronés, plus ou moins faux, n'en savent pas plus que vous. » Voir du reste à ce propos les déclarations de Bichat, Claude-Bernard, Broussais et autres grands médecins non moins capables

et non moins croyables, lesquels ne se gênaient pas pour dire hautement que la médecine est un mythe et les médecins des fumistes ! des mystificateurs !

Ce qu'il faut aux médecins avant tout c'est de l'argent. Pour eux, ou du moins pour certains d'entr'eux, la médecine est un commerce, et en fait de désintéressement pour eux, croyons-nous, il n'y en a qu'un : c'est celui des malades comme le prouve le fait ci-dessous que nous rapportons d'après la *Lanterne* du 4 juin 1892 :

ABUS ET RÉCLAMATIONS.

Médecins de l'assistance publique.

« Bien des fois déjà, nous avons eu l'occasion de nous élever contre le sans-gêne avec lequel les médecins de l'Assistance publique traitent les malheureux qui ont recours à leur ministère.

« Nous pourrions chaque jour remplir plusieurs colonnes avec les plaintes que nous recevons. Si nous ne le faisons pas, c'est que le plus souvent le temps nous manque pour nous renseigner avec exactitude sur les faits que l'on nous signale.

« Nous attirons une fois de plus l'attention de l'Assistance publique et des mairies sur ces médecins.

« Sans doute, il y a pour eux des malades meilleurs que ceux-là, mais outre que leurs services ne sont pas absolument désintéressés, l'humanité leur commande de se montrer un peu plus empressés à secourir ceux qui ne sont pas assez riches pour les bien payer. Si cela ne leur plaît pas, ils n'ont qu'à démissionner. »

Aussi n'est-il pas rare lorsqu'un médecin est appelé au chevet d'un malade, de le voir commencer par l'inspection des lieux et du mobilier ; et, s'il y a de quoi répondre de ses honoraires, de le voir assidu près du patient, lui faisant de fréquentes visites, les renouvelant même de lui-même, quelquefois jusqu'à deux par jour ; tandis que s'il n'y a rien, il oublie souvent de revenir ou se fait tirer l'oreille.

Nous connaissons un ancien député, jeune encore, souffrant depuis plusieurs années déjà, et que les célébrités de la science ne peuvent arriver à remettre sur pieds, en pro-

cès actuellement avec l'un d'eux afin d'obtenir une réduction importante de sa note en ce qui concerne le prix surélevé des visites. Gagnera-t-il? C'est peu probable. Et pourtant Céline Montalant, la grande artiste, il y a quelque vingt ans, eut gain de cause devant les tribunaux dans un cas analogue. Sur un mémoire de quatre mille francs environ, elle ne paya guère qu'une somme de quinze cent francs. Comme on le voit, la réduction fut importante.

Nous nous rappelons encore à ce sujet une charge due à un caricaturiste de l'époque qui

illustra cette affaire comico-scientifique avec à-propos et d'une façon merveilleuse. Il représentait le praticien en manches de chemises retroussées jusqu'aux coudes et tablier blanc de carabin devant une table d'opération sur laquelle figurait une superbe grenouille verte faisant le gros dos comme un matou. Le docteur en massait l'échine comme pour faire maigrir l'animal. Et au-dessous, ces mots en gros caractère : « Voyez ici, mesdames et messieurs, *mon talent comme masseur!!!* »

(A suivre.)

Louis AUFFINGER.

PROCÈS EN EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE AU MANS ET A ANGERS. EN 1876

AFFAIRE DES MÉDIUMS-GUÉRISSEURS DU MANS

La Société Mancelle spirite : La Solidarité.

Prévenus : MM. Doyen, Cornillau, Belloncle et Gontard.

Voici une affaire restée célèbre dans les annales du spiritisme et du magnétisme qui prouve qu'on peut gagner un procès en exercice illégal de la médecine aussi bien en Cour d'appel qu'en première instance. Il est vrai qu'aujourd'hui et autrefois ça fait deux !

En effet, voici ce que rapporte le journal la *Sarthe* à cette époque :

COUR D'APPEL D'ANGERS.

Audiences des 6 et 13 novembre 1876.

Le tribunal correctionnel du Mans a, le 31 août dernier, renvoyé de la prévention pour exercice illégal de la médecine les nommés Alphonse Doyen, employé d'assurances; Auguste Belloncle, sabotier; Louis Gontard, jardinier, et Louis Cornillau, ex-percepteur et propriétaire, demeurant au Mans. (Voir le journal la *Sarthe* du 2 septembre 1876.)

Le Ministère public ayant formé appel de ce jugement, la Cour, après avoir entendu, à l'audience du 6 novembre, M. l'avocat général Batbedat en sa réquisition, et M^e Morin, avocat des prévenus, en sa plaidoirie, a rendu le treize novembre un arrêté ainsi conçu :

Considérant que l'appréciation du magnétisme et du spiritisme au point de vue pénal ne doit pas avoir lieu dans des termes aussi absolus que ceux du jugement dont est appel;

Que dans certaines circonstances ils peuvent prendre un caractère légalement répréhen-

sible, au cas par exemple où ils ont été exercés publiquement, dans un intérêt soit de lucre, soit d'influence ou de renom à acquérir, soit même avec l'idée d'empiéter sur le domaine de la médecine et d'exercer réellement l'art de guérir;

Qu'il ne peut en être de même si les adeptes du magnétisme et du spiritisme se réunissent en société pour se communiquer le résultat de leurs inspirations plus ou moins excentriques, leurs rêves philosophiques et mystiques et les aberrations d'une science imaginaire; si on les voit, comme dans la prévention actuelle, évoquer non seulement des personnages illustres qui n'ont jamais rien eu de commun avec eux, mais encore des parents qui leur sont chers, et dont ils ne croient pas outrager ainsi la mémoire;

Considérant que si, par hasard, à de rares intervalles, il s'échappe de ce triste laboratoire quelques misérables formules, touchant en apparence à l'art médical, il serait hors de propos de condamner comme coupables des gens qui sont frappés de ridicule et dont les insanités sont justiciables de la raison, de la moralité et du bon sens;

Que toutefois la justice a sagement agi en demandant compte de leur étrange conduite aux trois prévenus (1) plus tard reconnus par l'instruction comme étant d'une faible intelligence, de peu d'instruction et faciles à égarer;

Considérant que les observations qui pré-

(1) Le quatrième, M. Cornillau, avait été mis hors de cause par le tribunal du Mans et retenu et entendu seulement comme témoin.

cèdent ressortent de tous les documents produits au procès; qu'il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir au hasard l'un des volumineux registres des procès-verbaux et des communications de ces malheureux illuminés :

A la séance du 11 avril 1876, c'est l'esprit de Lamartine qui transporte les évocations dans la planète de *Mars, séjour de douleurs et de misères physiques et morales...; dont les habitants sont à l'état sauvage...; la durée de l'incarnation y est plus courte qu'en Vénus, plus encore qu'en Jupiter...*, après ce voyage, le médium se sent fatigué, et dit : *Donc mes amis, à une autre fois.*

Le 26 mai, c'est l'esprit de Doyen père qui prescrit à son fils, l'un des prévenus, de faire prendre à sa mère malade une cuillerée de vin de quinquina le matin et le soir, de bon vin, de la mousse perlée, du chiendent, etc....

Le 3 juin, c'est Chateaubriand qui annonce à la Société *la période de lutte* qui sera aussi ardente parmi les esprits que parmi les incarnés...; *la persécution, dit-il, sera à peu près nulle au Mans.*

A la même séance apparaît un esprit, qui déjà s'est manifesté à David et qui s'adresse en ces termes à l'Assemblée : *« Vous me faites rire, car j'aime à rire, moi.... Je ne demande pas mieux que de m'en aller.... »* Viennent ensuite d'incroyables niaiseries.

Dans plusieurs séances, ce sont des esprits, que l'on qualifie de *farceurs*, qui viennent frauduleusement prendre la place des grands esprits graves qui ont été évoqués. Ainsi, à la réunion du 10 juin, prié de signer, l'esprit répond : *« Pas pour aujourd'hui. »* Le 18 septembre, un esprit plus impoli encore répond : *« Tu m'emb..., va te cacher et laisse-moi tranquille. »*

Considérant qu'il ne serait pas digne de la

justice et qu'il est superflu de continuer des citations de ce genre, que celles ci-dessus suffisent pour démontrer que les actes imputés aux prévenus n'ont pas de rapport avec l'exercice de la médecine, que ces actes sont de pures démonstrations d'adeptes, d'une prétendue doctrine ou plutôt des élucubrations insensibles, extravagantes, émanant de cerveaux malades, et qu'il n'y a pas lieu pour la Cour de s'arrêter à quelques prescriptions ordonnant de l'eau magnétisée, du vin de quinquina, à quelques passes magnétiques reprochées aux prévenus;

Par ces motifs, la Cour confirme le jugement du tribunal du Mans. (Journal la *Sarthe* de novembre 1876. — Voir aussi la *Petite République française* du 20 décembre 1876 et la *Revue spirite*.)

OBSERVATIONS A PROPOS DE CES PROCÈS.

Nous ne nous arrêterions pas à ce procès qui s'est terminé par un double acquittement général en police correctionnelle au Mans, et en Cour d'appel à Angers, si au cours des débats il n'avait été fait des révélations et fourni des renseignements pleins d'intérêt pour nos lecteurs.

Il est utile de faire connaître à nos coreligionnaires que cette sentence a été rendue à cause des circonstances spéciales qui se trouvaient dans l'espèce et ne leur ouvre point le champ libre à l'art de guérir « ou de tuer plus sûrement que ceux qui ont des diplômes qui le leur permettent. » Le trait guillemeté est de M^e Leporché dans sa plaidoirie devant le tribunal du Mans, car nous n'eussions jamais osé nous le permettre même à l'égard de certains médecins de la 2^e circonscription, ajoute le journal la *Sarthe* qui rapporte cette boutade de l'illustre avocat-sénateur.

LE MAGNÉTISME ET LA LOI (SUPPLIQUE ET PÉTITIONNEMENT)

SUPPLIQUE DES MEMBRES DU BUREAU DU CONGRÈS
MAGNÉTIQUE A MESSIEURS LES SÉNATEURS ET
DÉPUTÉS.

L'article 17 du titre V de la nouvelle loi sur l'exercice de la médecine, déjà adopté en deuxième lecture par le Sénat, classe parmi les personnes exerçant illégalement la médecine

toutes celles qui, sans titre ou sans mandat spécial, « prennent part habituellement ou par une direction suivie au traitement des maladies ou des affections chirurgicales. » Ces termes vagues inviteraient les tribunaux et peut-être les obligeraient à condamner les gens de bien qui, mus par une compassion ardente pour les membres souffrants de l'hu-

manité, cherchent à soulager ou à guérir leurs maux par le magnétisme humain.

Ces pratiques, TRÈS DIFFÉRENTES DE CELLES DES HYPNOTISEURS, furent celles des premiers chrétiens de qui le Christ avait dit : *Super ægros manus imponent et bene habebunt*. Elles sont encore celles d'une foule d'hommes convaincus de leur efficacité, soit parce qu'ils ont bénéficié personnellement de leurs effets salutaires, soit parce qu'ils ont dû mainte et mainte fois la consolation si douce aux nobles cœurs de rendre la santé à des malades ou de calmer leurs souffrances.

Le Congrès international tenu à Paris, en 1889, pour l'étude du Magnétisme humain appliqué au soulagement ou à la guérison des malades, adoptait à l'unanimité la conclusion suivante :

« Le magnétisme humain possède véritablement les vertus curatives affirmées par Mesmer et ses successeurs depuis plus d'un siècle. » (Page 545 du Rapport général.) — *Le magnétisme humain appliqué au soulagement et à la guérison des malades*. Paris, Georges Carré, éditeur, rue Saint-André-des-Arts, 58. 1890. »

« L'influence de l'homme sur son semblable est suffisamment démontrée pour qu'il ne subsiste aucun doute sur la réalité des phénomènes magnétiques observés. » (Page 550, *ibid.*)

« Le magnétisme humain est un agent curatif d'une merveilleuse puissance, et son application n'offre aucun danger pour qui se soumet à son action. » (Page 551, *ibid.*)

Après ces affirmations, le Congrès demandait, également à l'unanimité, que la pratique du magnétisme curatif, dit Mesmérien, fut absolument libre. (Même page et suivantes.)

Sans doute, les vérités dont ce dernier vœu n'est que la conséquence logique ne sont pas encore passées dans l'enseignement de nos écoles de médecine, mais l'histoire des progrès de l'esprit humain ne constate-t-elle pas un écart constant entre la science officielle de chaque époque et la science intégrale ? La vérité nouvelle n'a-t-elle pas toujours été condamnée à des stages douloureux dans la science d'avant-garde, avant de forcer la porte des Académies ou des écoles de l'État ? Et !

s'il fallait des exemples, en aurions-nous à chercher ailleurs que dans l'histoire même du magnétisme ? Les phénomènes de léthargie, de catalepsie, de somnambulisme, de suggestion, de télépathie, etc., dont on fait aujourd'hui tant de bruit, et dont la plupart sont universellement admis depuis quelques années, n'étaient-ils pas naguère connus et produits par les seuls magnétiseurs, à qui la science officielle opposait les mêmes mépris, nous dirions volontiers les mêmes colères qu'elle leur oppose encore dès qu'il s'agit des effets curatifs de leur rayonnement vital ?

Ah ! si, pour prononcer entre le magnétisme et la science officielle, on pouvait nous donner d'autres juges que la science officielle elle-même ; si l'opinion publique, si les Chambres pouvaient suivre le débat sur le terrain de l'expérience et des faits, l'issue du procès ne serait pas douteuse, et loin de se voir menacés d'être traités en malfaiteurs, les magnétiseurs qui se dévouent au soulagement et à la guérison des malades seraient honorés et récompensés comme bienfaiteurs insèques de l'humanité.

Mais nous ne pouvons demander aux Chambres de se former une conviction à cet égard ; cette conviction ne peut naître que de la pratique du magnétisme curatif et de l'étude de son histoire ; c'est seulement en constatant les faits qu'on découvre les causes de l'opposition acharnée faite par l'école officielle à Mesmer et à ses successeurs. On pourrait presque y trouver la préoccupation d'intérêts tout autres que ceux de la santé publique, et cette longue série de mépris et de dénégations, qu'on voudrait couronner aujourd'hui par l'écrasement des magnétiseurs sous les pénalités les plus dures, apparaît avec un caractère d'injustice et de déloyauté révoltant.

Mais si nous ne pouvons demander aux législateurs de s'instruire sur la valeur du magnétisme curatif, nous pouvons au moins les supplier de considérer que des hommes dont le nom, la position sociale garantissent les caractères sérieux, les lumières, le désintéressement, affirment hautement que l'étude et l'expérience leur ont démontré cette valeur.

Si ces hommes sont dans le vrai, les

Chambres voudront-elles, en supprimant leur liberté d'action, assumer la responsabilité de tous les maux que leur intervention aurait soulagés ou guéris ? A supposer même qu'ils se trompent, croiront-elles juste de leur ravir, par des dispositions draconiennes, le droit de se soigner eux-mêmes comme ils l'entendent, ou de donner leurs soins à ceux qui partagent leurs convictions ?

Mais ils ne se trompent pas, la cause qu'ils défendent ici, c'est celle de la justice, de la vérité. Or, la vérité, la justice ne sont jamais écrasées que pour un temps. Une heure arrive toujours où l'humanité les reconnaît et les salue. L'indignation publique se retourne alors contre ceux dont les préjugés ou l'égoïsme les tenaient en échec. Peut-être le vote définitif de l'article 17, son application prochaine par les tribunaux, la publicité donnée à la condamnation des hommes les plus honorables, les plus philanthropes, le rappel retentissant qui pourrait être fait dans ces occasions de notre protestation méprisée, provoquant les révoltes de la conscience publique, hâteraient-elles enfin pour le magnétisme curatif cet heureux moment de pleine lumière.

Nous estimons pourtant meilleur qu'il en soit autrement.

En conséquence, appuyés par de nombreux pétitionnaires, nous supplions les Chambres d'intercaler au moins dans leur texte de loi sur l'exercice de la médecine l'article suivant :

« Art.... *L'action magnétique et le massage, étant œuvres exclusivement manuelles, restent dans le domaine de la thérapeutique naturelle au même titre que les bains, l'air ou la lumière.* Leurs partisans ne tomberont pas sous le coup des lois ci-dessus tant qu'ils resteront dans leurs attributions. »

Le Président d'honneur du Congrès : A. DE MEISSAS, du clergé de Paris, docteur en théologie, chanoine honoraire, rue Condorcet, 66.

Le Président : Comte DE CONSTANTIN.

Les vice-Présidents : Docteur HUGUET (de Vars), ex-interne des hôpitaux, rue de Londres, 27 ;

Docteur GÉRARD, docteur en médecine de la Faculté de Paris, rue d'Amsterdam, 14 ;

Docteur FOVEAU DE COURMELLES, lauréat de l'Académie de médecine, licencié en droit, licencié ès-sciences physiques et naturelles (approuve avec prohibition des séances publiques) ;

FABART, homme de lettres à Fignièrès, par Montdidier (Somme).

SAINTARAILLE, *Trésorier*, rue des Beaux-Arts, 5, Paris.

MILLIEN, *Secrétaire général*, place de la Nation, 13, Paris.

Ce document a été adressé aux Chambres par M. le Comte de Constantin, accompagné de la lettre suivante :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de déposer à la questure de la Chambre une pétition du Bureau du Congrès international du magnétisme curatif de 1889.

Elle est accompagnée de pétitions signées de plusieurs milliers de signatures, un grand nombre m'est encore annoncé ; je m'empresse de vous les transmettre.

Les membres du Bureau du Congrès international du magnétisme seraient désireux d'être entendus par la Commission de l'exercice de la médecine. Si cette faveur vous est accordée, je vous serai reconnaissant de m'en faire donner avis.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Congrès international du magnétisme de 1889,

Comte DE CONSTANTIN,
rue Pasquier, 4.

LE PÉTITIONNEMENT

Ce n'est pas seulement qu'à Paris que cette pétition se signe avec entrain. Le mouvement est général par toute la France, les feuilles se couvrent de signatures, il nous en arrive de tous les côtés, même de l'étranger. C'est une pétition qui équivaut à une énergique protestation contre la nouvelle loi sur la médecine.

Elle se signe dans tous les centres, groupes ou sociétés magnétiques et spirites, tous les cabinets magnétiques et somnambuliques, et est portée par toute la presse magnétique, spirite et occultiste. Lyon, pour sa part, a déjà recueilli 2,400 signatures centralisées par la

Paix universelle, organe important des groupes magnético-spirites de cette région. La *Chaîne Magnétique*, de son côté, en a déjà recueilli 350, sans compter celles à venir ou retournées directement par ses lecteurs à M. le comte de Constantin, ex-président du Congrès de 1889, et sans préjudice de celles recueillies par la *Société Mesmérisme* fondée sous les auspices du Congrès (un millier environ par trente-cinq membres), par la *Société magnétique de France*, le *Journal du magnétisme*, la *Revue des Sciences psychologiques*, la *Revue spirite*, l'*Initiation*, le *Voile d'Isis*, la *Lumière*, le *Spiritisme*, toutes revues parisiennes, l'*Étoile d'Avignon*, la *Pensée des Morts* de Reims, le *Moniteur magnétique et spirite* de Bruxelles, le *Messenger magnétique et spirite* de Liège, etc., etc.

Les professionnels ne sont pas les seuls à signer cette pétition, les magnétistes et les malades reconnaissants ayant jouis des bienfaits de cette merveilleuse science la signent avec le même empressement. C'est qu'ils

comprennent que notre cause est la leur et que s'abstenir de la signer ce serait se soustraire à un devoir humanitaire et philanthropique avant tout.

En conséquence, nous prions instamment tous les chefs de groupe, tous les comités d'études et nos amis de signer la feuille de pétition que nous leur avons adressée, encartée dans le dernier numéro de ce journal, et de la faire signer dans leur entourage respectif. Puis de nous la retourner pleine ou non dans le plus bref délai, afin de la joindre à celles déjà déposées et d'assurer le succès de cette démarche. Il faut que cette pétition soit imposante, et il ne faut pas perdre de vue que c'est par le grand nombre de signatures dont elle sera revêtue et appuyée qu'elle acquerra de l'importance, de la valeur ! Donc à l'œuvre, pas d'abstentions ! Tout pour le magnétisme et pour les malades !!!

LOUIS AUFFINGER.

MÉDECINS ET SOMNAMBULES

Quel que soit le degré de certitude des prescriptions somnambuliques, il est incomparablement supérieur à celui des ordonnances des médecins; et du moment que l'on a recours à leur lucidité, il faut suivre leurs conseils à la lettre, autrement c'est perdre son temps.

Les somnambules indiquent minutieusement la nature et la dose des médicaments à prendre; les heures auxquelles ils doivent être pris; le régime à suivre, etc.

Et lorsqu'ils prescrivent une médication quelconque, ils ne manquent guère de dire au consultant: Voilà ce que vous éprouverez; prédiction qui toujours s'accomplit, pourvu, bien entendu, que vous exécutiez strictement leurs prescriptions. (V. D^r TESTE, *Manuel pratique de magnétisme.*)

Il y a plus. Un somnambule voit très bien à la consultation suivante si vous avez suivi ou non ses indications, et il vous dit en quoi vous avez manqué. Combien de médecins seraient capables d'en faire autant ?

Les causes et les phases passées et futures des maladies sont indiquées par les somnambules avec autant, peut-être plus d'exactitude, non pas que le siège du mal, mais que les remèdes.

Et comme presque toujours ces causes sont éloignées, il doit nécessairement voir, et il voit en effet tout ce qui peut fixer son jugement. J'en ai vu remonter à plus de vingt ans pour découvrir ces causes, et remettre sur la voie les malades eux-mêmes que leur mémoire servait peu. (DALOZ, *Entret. sur le magnét. animal*, page 184.)

La *vue* des phases par lesquelles passera la maladie, la date de sa terminaison par la guérison ou la mort sont ainsi indiquées par la plupart des somnambules; les exemples en fourmillent.

« J'ai vu, positivement vu, dit Georget (le docteur), un assez grand nombre de fois des somnambules annoncer plusieurs heures, plusieurs jours, vingt jours d'avance, l'heure, la minute même de l'invasion d'accès épileptiques et hystériques, de l'éruption des règles; indiquer quelle serait la durée, l'intensité de ces accès; choses qui se sont exactement vérifiées. » (*Physiologie du système nerveux*, 1, page 287.)

Si le somnambule prévoit l'issue des maladies des consultants, il en est de même pour les siennes; il peut voir quand il mourra. Mais il faut pour cela qu'on dirige sa *vue* de ce côté, car j'ai remarqué que les somnam-

bules s'y portent rarement d'eux-mêmes.

Ce fait nous montre combien la nature a sagement ordonné toute chose en privant le somnambule du souvenir au réveil, elle le débarrasse de toute inquiétude, de toute crainte de la mort. Car, dans l'état somnambulique, on ne craint pas la mort, on la voit telle quelle est, comme un changement de mode de la vie.

En somnambulisme on sait, comme dit le Dante, d'une manière si charmante, que : *Nai siam vernie nati a formar il divino furfallo.*

D'ailleurs, les somnambules sont très sujets à se tromper sur ce point. Toute suspension de la vie leur paraissant une terminaison, ils prennent souvent une syncope ou une crise très violente pour la mort.

Tout en ne faisant qu'effleurer la question, j'ai parlé un peu trop longuement de la médecine somnambulique, d'abord parce que la faculté de connaître les maladies et les remèdes est la plus utile et la moins aléatoire.

Ensuite, parce que c'est la Faculté qui rencontre les adversaires les plus acharnés : les médecins, dont l'intérêt et l'amour-propre s'unissent pour nier cet ordre de phénomènes, en dépit des preuves les plus manifestes, les plus palpables, les plus nombreuses et les plus authentiquement constatées.

Enfin, parce que les observations qui concernent les premières facultés somnambuliques s'appliquent *a pari* et même *a fortiori* aux dernières.

(Le *Voile d'Isis* du 6 avril 1892.)

ROUXEL.

CLAIRVOYANCE ET CLAIRAUDIENCE

LUCIDITÉ SOMNAMBULIQUE ET DOUBLE VUE.

La faculté de voir à distance, malgré les corps opaques intermédiaires, et de découvrir ainsi les sources d'eau, les mines, etc., est plus rare et aussi plus aléatoire que les précédentes; elle n'en est pas moins réelle et connue depuis bien longtemps. C'est en vain, dit Quintus Cicéron (*De Divin*), que la nature aurait produit l'or, l'argent, l'airain, le fer, si elle ne nous eût enseigné les moyens de découvrir les mines.

Huyghens, qui n'était pas le dernier venu parmi les savants, écrivait à Marsenne, le 26 novembre 1646, que des gens sérieux d'âge et de conditions avaient vu, à Anvers, un prisonnier de guerre qui découvrait, sans le secours d'aucun instrument, tout ce qui était caché et couvert sous quelque sorte d'étoffe que ce fût, à l'exception des étoffes teintes en rouge.

La femme du géolier étant venue avec d'autres femmes voir ce prisonnier pour le consoler, elles furent bien étonnées de le voir rire, et le pressant de dire quelle en était la cause, il répondit froidement : Parce qu'il y en a une d'entre vous qui n'a pas de chemise, ce qui fut avoué.

Le *Mercur*e de 1725 contient une lettre où il est dit qu'une jeune femme de Lisbonne

avait la vue si perçante, qu'elle découvrait l'eau dans la terre à quelque profondeur que ce fût.

Cette femme existait encore en 1730, car on lit dans les *Variétés historiques*, etc., de Boucher d'Argis, t. II, p. 473, que son mari était français de nation et qu'elle s'appelait M^{me} Padeguche.

« Elle découvrait l'eau dans la terre, ajoute le narrateur, jusqu'à la profondeur de 30 et 40 brasses; elle disait les différentes couleurs de la terre depuis la surface jusqu'à l'eau qu'elle avait trouvée. En marquant sur la terre les différents endroits où l'on devait creuser : Ici, disait-elle, vous trouverez une veine d'eau à telle profondeur, d'une telle grosseur; là, vous en trouverez une autre plus petite; auprès de celle-là, il y en a une plus grosse que les autres.

« Au reste, elle ne voyait ce qui était caché dans la terre que par les vapeurs qui en sortaient, qui lui faisaient distinguer les qualités de terre, de pierre, de sable, etc., jusque dans l'endroit positif où se trouvait l'eau; mais où il n'y avait point d'eau elle ne voyait rien.

« Ce qui n'est pas moins surprenant, c'est qu'elle voyait dans le corps humain lorsqu'il était à nu, car sa vue ne pénétrait pas à travers les habits. Elle distinguait parfaitement le cœur, l'estomac, les abcès, s'il y en avait,

la bile trop abondante et autres infirmités qu'il pouvait y avoir; elle voyait le sang circuler, la digestion se faire, le chyle se former, et enfin toutes les différentes parties qui composent et qui entretiennent la machine et leurs diverses opérations; elle voyait à sept mois de grossesse si une femme était enceinte d'un garçon ou d'une fille, ce qui lui est arrivé à elle-même, entre d'autres expériences qu'elle a faites pour satisfaire quelques curieux, et entre autres une femme enceinte de deux jumeaux. En un mot, elle voyait dans le corps comme on voit dans une bouteille. »

L'histoire fourmille de faits de ce genre. Puysegur cite un nommé Bléton, qui découvrait les sources. Qui n'a pas entendu parler

de l'abbé Paramel, qui jouissait de la même faculté?

Ce qu'il y a de plus fort, c'est que les paysans écoutaient ces charlatans et découvraient en effet ce qu'ils leur annonçaient.

Aujourd'hui, on commencerait par prendre l'avis du docteur en médecine, membre de plusieurs Académies, décoré de plusieurs ordres, qui dirait: « Bonnes gens! n'écoutez point ces fous-là. Je vous le dis, en vérité, la vue à travers les corps est impossible! »

Et les bons paysans se laisseraient mourir de soif plutôt que de s'exposer à passer pour dupes d'un somnambule sorcier!

ROUXEL.

(*Voile d'Isis* du 13 avril 1892.)

A MM. LES DIABLES, DÉMONS, LUTINS, FARFADETS, REVENANTS ET AUTRES QUI AFFECTENT DE TROUBLER LE REPOS DES HUMAINS

Messieurs les diables, Messieurs les démons, Messieurs les esprits plus ou moins tarés et mal famés, Messieurs les revenants, de grâce! fichez-nous la paix. On ne fait que parler de vous depuis quelque temps, on ne cesse de débiter le sec et le vert sur votre compte et, pour me servir d'une expression usitée dans mon village, vous êtes fort mal vus, *fort mal regardés* de toute la société humaine. Vous devriez être honteux de vous comporter ainsi, de jeter ainsi le trouble et l'effroi dans des maisons paisibles et honnêtes! Vous avez tellement conscience de votre vilaine conduite que vous n'osez pas vous laisser voir; vous avez grand soin de vous cacher et vous vous cachez si bien, si bien que les plus fins limiers de la police ne peuvent vous pincer. Vainement, armés de leurs redoutables gourdins, ils se mettent sur votre piste; vainement, déployant un zèle qui n'attend pas qu'on lui commande, ils vous donnent une chasse impitoyable, toujours ils reviennent bredouille. Ce n'est pas seulement rue Nollet, rue d'Orsel, boulevard Voltaire et rue Ducouëdic, à Paris, ce n'est pas seulement en Italie, à Vérone, à Naples, que vous prenez vos déplorable ébats, vous n'épargnez pas même la reine des Mers, la superbe et puissante Albion. *Light*, journal anglais que je ne crains pas d'appeler un journal savant parce que, bravant de vieux préjugés démodés et les sceptiques

de parti pris, il étudie froidement et sérieusement les questions à l'ordre du jour pour s'assurer de la vérité, de la réalité, *Light* est obligé de s'occuper de vous. Il constate que l'on ne cesse de jaser à propos de vous, à Peterborough, dont, grâce à vos frasques, la population est sur les dents. Le coupable serait, dit-on, un fantôme, un revenant, a *ghost*, qui fait ses tours en catimini, très en catimini. En fantôme prudent, et qui en même temps nargue la police et ses furets, il n'a pas jugé à propos de laisser voir seulement le bout de son nez: « Il y a quelques mois, dit « *Light*, une petite maison située n° 22, « Mayor's-Walk, fut occupée par un employé « de chemin de fer, nommé Rimes, dont la « famille se compose de sa femme, de son « frère, de la femme de son frère et de trois « enfants. Dès le jour de son installation dans « la maison, cette intéressante famille fut sou- « mise à de si terrifiantes épreuves qu'elle se « vit contrainte de déguerpir. Un agent de « police (lisez: un furet de la police) nommé « Wright fut invité à s'y installer, mais « comme ses autres devanciers il leva le pied, « et prestement, avant le jour. Pendant que « les locataires étaient au lit, une invisible « main enlevait les couvertures et les jetait « sur le parquet. Les portes étaient secouées « avec une telle violence que toute la maison « en tremblait jusque dans ses fondements.

« Il arriva une fois qu'une porte fut en partie
 « brisée, et cela en présence de l'un des loca-
 « taires. Un bruit qui semblait tout à fait
 « étranger à notre monde accompagnait ces
 « étranges manifestations. Un témoin affirme
 « que certains bruits ressemblaient à celui
 « produit par l'éroulement d'une maison;
 « à d'autres personnes ils paraissaient avoir
 « de l'analogie avec celui d'un tombereau
 « chargé de briques que l'on vide. Ces bruits
 « se modifiaient; parfois on eut dit une table
 « chargée de vaisselle qu'on venait de ren-
 « verser. L'agent de police soutient qu'ils lui
 « faisaient l'effet d'un sac de charbon traîné
 « sur le palier, puis précipité du haut en bas
 « de l'escalier. Bien que ces bruits fussent
 « assez forts pour jeter l'alarme chez les voi-
 « sins, aucun objet n'était déplacé. Les visites
 « du fantôme invisible étaient invariablement
 « précédés par une sorte de mugissement
 « comme d'un vent qui souffle avec force.
 « Les voisins déclaraient que leurs maisons
 « avaient été ébranlées comme si on eut tiré
 « le canon. Le vendredi qui a précédé le jour
 « de Noël, une des dernières nuits de l'année,
 « les bruits furent tels que plusieurs des

« autres maisons du voisinage vacillèrent et
 « que les habitants furent réveillés par le
 « vacarme. »

De grâce, Messieurs les diables, démons, esprits, revenants, et *tutti quanti*, encore une fois, fichez-nous la paix. Vous vous licenciez même jusqu'à profaner mon humble toit, depuis un certain temps on entend chez moi trainer la savate. Qui se permet ainsi de traîner la savate dans une maison paisible? évidemment c'est vous! c'est vous!

J'ai l'air de rire, de bouffonner, et cependant je suis très sérieux. Il y a là, sérieusement parlant, quelque chose à étudier, il ne suffit pas de rire, il faut examiner et réfléchir. Il y a des forces réelles, mystérieuses que nous ne connaissons pas, nous ignorons complètement leur nature. Sont-elles intelligentes? agissent-elles avec préméditation? Sont-elles aveugles? *That is the question* à bien examiner, à bien approfondir.

Horace PELLETIER,
 Conseiller d'arrondissement, offi-
 cier d'Académie, à Candé, par
 les Montils (Loir-et-Cher).

OUVRAGES D'OCCASION ET LIVRES ANCIENS ET RARES SUR LE MAGNÉTISME

A VENDRE AU BUREAU DE LA « CHAÎNE MAGNÉTIQUE »

D ^r A. BERTRAND, de la Faculté de Paris et élève de l'École polytechnique. — <i>Traité du Somnambulisme et des différentes modifications qu'il présente.</i> Très bon ouvrage. 1 fort vol.	7 ^f »	<i>Études expérimentales sur certains phénomènes nerveux et solution rationnelle du problème spirite.</i>	2 ^f »
PÉTRUS BARAGON. — <i>Étude du magnétisme animal sous le point de vue d'une exacte pratique</i> , suivie d'une analyse chronologique de l'histoire du magnétisme et d'un mot sur la rotation des tables.	5 »	BARON DU POTET. — <i>Journal du Magnétisme.</i> 1 ^{re} série. Volumes dépareillés à.	5 »
BURDIN jeune et DUBOIS (d'Amiens), membres de l'Académie royale de médecine. — <i>Histoire Académique de magnétisme animal.</i> 1 fort vol.	8 »	BARON DU POTET. — <i>Manuel de l'étudiant magnétiseur.</i> Clée initiatrice du magnétisme.	3 50
CHARLES LAFONTAINE. — <i>Mémoires d'un magnétiseur</i> en 2 forts volumes du prix de 7 francs, en librairie. . . .	5 »	BARON DU POTET. — <i>Traité complet sur le magnétisme animal.</i> Cours en 12 leçons. 1 volume.	8 »
ALPHONSE CHEVILLARD, élève de l'École polytechnique et professeur de l'École nationale des Beaux-Arts. —		BARON DU POTET. — <i>Le magnétisme opposé à la médecine.</i>	6 »
		CHARLES LAFONTAINE. — <i>L'art de magnétiser.</i> 1 fort volume.	5 »
		ALPHONSE CAHAGNET. — <i>Études sur le matérialisme et le spiritualisme.</i> . .	1 25
		DURVILLE. — <i>Polarité humaine.</i> Lois physiques du magnétisme avec figures dans le texte, cartonné	2 »

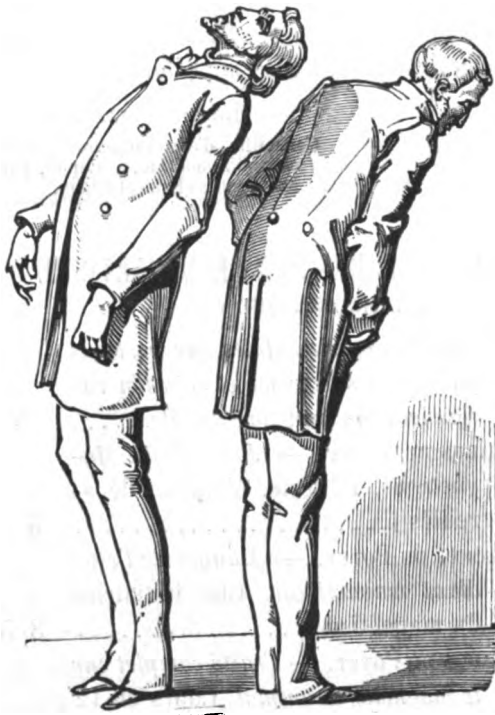
SURVILLE, médecin à Toulouse. — <i>Médecine magnétique et somnambulique</i> . Guérisons surprenantes obtenues à l'aide du magnétisme et de la médecine somnambulique et prouvées par des observations et des attestations d'une irrécusable authenticité.	2 ^f 50
RAYMOND. — <i>Le magnétisme expérimental</i> en huit leçons, illustrées de gravures sur bois.	1 »
CHARLES LAFONTAINE. — <i>Introduction au cours de magnétisme</i> .	0 50
ELY STAR. — <i>Cours d'astrologie</i> .	3 50
LAURENCE OLIPHANT. — <i>Sympneumata ou la force vitale</i> , traduit de l'anglais.	3 50

DEBOISOUZE. — <i>Guérison certaine du choléra en quelques heures</i> , mêmes dans les cas désespérés et aussi des fièvres graves, des congestions, de l'apoplexie et de la rage.	0 ^r 20
ANNIBAL MOUTINHO. — <i>Principes de magnétologie</i> ou méthode facile pour apprendre à magnétiser (en langue portugaise).	2 50
ANNIBAL MOUTINHO. — <i>Introduction ou études des phénomènes dits hypnotiques</i> (en langue portugaise).	2 50

Tous ces livres sont expédiés franc de port en province et à l'étranger, ainsi que tous ceux qu'on peut nous demander et qui ne figurent pas ici.

ACTUALITÉS ET NOUVELLES DIVERSES

MAGNÉTISME HUMAIN OU HOMINAL



ATTRACTION MAGNÉTIQUE.

Force et puissance magnétiques.

Magnétiseur et magnétisé dos à dos.
(Schéma extrait des œuvres littéraires du baron du Potet.)

AVIS A NOS LECTEURS ET ABONNÉS

Nos lecteurs et abonnés dont l'abonnement finit avec ce numéro sont instamment priés de le renouveler de suite s'ils ne ven-

lent éprouver de retard ou d'interruption dans l'envoi du journal. Envoyer, par mandat-postal ou bon de poste, 8 francs pour la France et 9 francs pour l'étranger à M. Louis Auffinger, directeur de la « Chaîne Magnétique », rue du Four-Saint-Germain, 15, Paris.

P. S. — Tout nouvel abonné d'un an à la « Chaîne Magnétique » a droit à un magnifique diplôme délivré gratuitement en prime, à condition toutefois qu'il en fasse la demande en souscrivant.

L'administration de la Chaîne se charge de procurer à ses lecteurs, au prix de librairie, tous les ouvrages relatifs au magnétisme, au spiritisme et aux sciences occultes.

LES STIGMATES DEVANT L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

Le docteur Mesnet vient de faire à l'Académie de médecine de Paris une communication des plus intéressantes sur les actes de sorcellerie qui, au xvi^e et au xvii^e siècles, conduisirent au bûcher des milliers de malheureux.

Les études sur l'hystérie ont expliqué scientifiquement déjà de nombreux faits considérés autrefois comme les indices de la possession diabolique.

Mais on ne savait rien des *stigmates*; or, l'éminent aliéniste a présenté à l'assemblée une femme sur le corps de laquelle s'imprimait en relief et d'une façon persistante tous les signes que l'expérimentateur y trace. La communication du docteur Mesnet a vivement intéressé ses auditeurs.

(Revue des sciences psychologiques.)

Le Propriétaire-Gérant : LOUIS AUFFINGER.

Tours, typographie et lithographie K. JULIOT.

AUTRES AVIS

L'Administration accepte et demande l'échange du présent journal avec les autres journaux scientifiques et littéraires, et les prie de vouloir bien l'annoncer dans leurs colonnes à titre de réciprocité.

Tout ouvrage dont un exemplaire nous aura été adressé franco sera analysé ou au moins annoncé.

Les demandes et offres d'ouvrages, de bibliothèques, d'achat ou de vente seront également indiquées et consignées dans les colonnes de ce journal à titre purement gratuit.

Les annonces et réclames commerciales et industrielles en dehors du magnétisme, du somnambulisme et de la médecine sont également reçues. Toutefois l'administration se réserve le droit de les refuser s'il y a lieu.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES ET AUTRES

Ouvrages de M. le baron du Potet.

LISTE COMPLÈTE.

- Expériences publiques faites à l'Hôtel-Dieu, en 1820.* 1 vol. in-8, rare, 2 fr. 50 cent. (Épuisé).
Le propagateur du magnétisme. Journal, 1827-28, 2 vol. in-8, très rare. 13 francs. (Épuisé).
L'Université et le Magnétisme. Brochure in-8, épuisé.
An Introduction to the Study of Animal Magnetism, 1 vol. in-8, épuisé.
Le Magnétisme opposé à la Médecine. 1 vol. in-8°, 6 francs. Par la poste, 7 francs.
Essai sur l'Enseignement philosophique du Magnétisme. 1 vol. 6 francs. Épuisé.
Traité complet sur le Magnétisme animal. Cours en 12 leçons. 1 vol. in-8, 8 francs. Par la poste, 9 francs.
Le Journal du Magnétisme, 20 vol. in-8, 5 francs le volume, pris séparément.
Thérapeutique Magnétique. 1 fort vol. in-8, 12 francs. Par la poste, 13 francs. Épuisée.
Manuel de l'Étudiant magnétiseur. 1 vol. in-18, 3 fr. 50 cent. Par la poste, 4 francs.
La Magie dévoilée. 1 vol. in-4, 60 fr., le port en sus.

Ouvrages divers.

- CH. LAFONTAINE. *Mémoires d'un Magnétiseur,* 1866, 2 vol. in-18, 7 francs; au bureau du journal 4 francs. Par la poste, 5 francs.
L'art de Magnétiser, 1880, 4^e édit., grand in-8°, de plus de 300 pages. Prix, 5 fr.; par la poste, 6 fr.
 LOUIS MOUTIN. *Le Nouvel Hypnotisme,* illustré, 3 fr. 50 cent.; par la poste, 4 francs.
 A. CHEVILLARD. *Études expérimentales sur certains phénomènes nerveux et solution rationnelle du problème spirite,* 2 fr.; par la poste, 2 fr. 25 cent.
 ANNIBAL MOUTINHO. *Principios de Magnetologia ou methodo facil de aprender a magnetisar.* 250 pages. Prix: 500 reis, chez l'auteur, à Lisbonne, ou 2 fr. 50 cent. au bureau de *La Chaine*.
 PÉTRUS BARAGON. *Étude du magnétisme animal* sous le point de vue d'une exacte pratique, suivie d'une analyse chronologique de l'histoire du magnétisme et d'un mot sur la rotation des tables. 1 fort volume, 4 francs au lieu de 5 francs. Par la poste, 5 francs.
 RAYMOND. *Le Magnétisme en huit leçons.* Petite brochure ornée de 6 gravures sur bois par L. Bouton. Paris. 1 franc.
Cours de Graphologie comparée, 25 centimes; par la poste, 30 centimes.
 ÉLY-STAR. *Cours d'astrologie universelle,* 25 centimes; par la poste, 30 centimes.
Guérison certaine du choléra en quelques heures, même dans les cas désespérés, et aussi des fièvres graves, des congestions, de l'apoplexie et de la rage. 20 centimes.
- Publications périodiques.**
- O Spiritismo,* jornal de estudos psicologicos, rua Augusta, 102, à Lisbonne (Portugal).
La Lumière, boulevard Montmorency, 75, Paris-Auteuil.
La Hipnoterapia. Dr A. de Das, Preciados, 31, pral., à Madrid (Espagne).
El Criterio espirita. Revue mensuelle de la Société spirite. Madrid, san Bartolomé, principal Derecha, 13.
El Faro. revista quincenal de estudios psicologicos y magnéticos. Calatrava, 4, à Séville (Espagne).
- La Luz del Porvenir,* semanario espiritista, par le Dr Amalia Domingo y Soler. Calle de Fonollar, 24 y 26, à Barcelone (Espagne).
Le Messenger, journal du spiritisme, paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois, publié à Liège (Belgique), place Sainte-Barbe, n° 1.
Annali dello Spiritismo in Italia, Turin, via Bogino, 23. Typogr. Baglione.
L'Initiation, rue Strasbourg, 14.
The Medium and Daybreak, paraît tous les huit jours, S. Burns, 15, Southampton Row, Holborn, W. C.; double sheet.
The Banner of Light, journal paraissant tous les samedis, à Boston, Massachusetts (Amérique du Nord) n° 14, Hanover street.
El Spiritismo, paraissant deux fois par mois à Séville, call Empeccinado, 11. — (Espagne).
Revista de Estudios psicologicos, calle de Lauria, 81, 2^o, à Barcelonne (Espagne).
La Ilustracion Espirita paraît les 1^{er} et 15 de chaque mois. Mexico, Mexique, calle del Angel. n° 1 1/2.
La Revista Espiritista, journal mensuel. Calle Jagaron, 378, Montevideo (République orientale).
La Fraternidad, journal spirite, bi-mensuel. Murcie (Espagne).
Le Moniteur magnétique et spirite, rue de Mérode, 100, à Saint-Gilles-les-Bruxelles (Belgique).
Revue Spirite, à Santiago du Chili, tratinos, 42.
Constantia. Revue Spirite Bonaerense, Andes, 444, à Buenos-Ayres (République Argentine).
Recueil trimestriel des Étudiants Swedenborgiens libres, à Taverny (Seine-et-Oise).
Gazzetta-Magnético-Scientifica trimestrielle. Directeur: professeur Pietro d'Amico, à Bologne (Italie).
Golden Gate, à San Francisco, Cal. V. S. A.
La Gazette sténographique, de Seine-et-Marne, mensuelle. Directeur, F. Toupy, instituteur à Pomponne, par Lagny.
La Graphologie, journal des autographes. P. Variard, rue Bonaparte, 62, à Paris.
Journal de la Société contre l'abus du tabac, mensuel. rue Saint-Benoît, 20, Paris.
Caridad, Revista Espiritista, Calle de San-Francisco, 24, à Santa-Cruz de Ténérife.
O Psychismo, rua Augusta, 231, à Lisbonne (Portugal).
La Psiche, via Modena, 37, Int. 4. — Roma, Est (Italie).
The Theosophist, organe de la société théosophique sous la direction de M^{me} H. P. Blavatsky, at Adyar, Madras (Indes-Britanniques). Nouveau format.
La Fe Razonada, 27 Hidalgo, à San-Juan-Bautista. — Tabasco (Mexico).
La Revista de Canarias, journal scientifique, paraissant tous les 15 jours, St-Augustin, 4, laguna de Ténériff (Iles Canaries).
Revista Social, calle de Libertad, 5 (Barcelona), Sans (Espagne). — Et calle del Norte, n° 7, cuarto bajo (Madrid) Espagne.
Bulletin officiel de la Société humanitaire-universelle des Chevaliers-Sauveteurs, place Garibaldi, 14, à Nice (Alpes-Maritimes).
La Universidad. Beatas, 11, 2^o derecha à Madrid (Espagne).
El Ateneo de Badalona (Espagne), San Miguel, 6, principal.
Revue internationale de Sténographie, avenue Parmentier, 40.

El Ateneo Obrero de Badalona, San Miguel, 6, principal (Espagne).
La Voz de Hidalgo, calle de Prisciliana, Sanchez, letra Q. à Guadalajara (Mexique).
El Grano de Arena, Palau, n° 12, entresuelo, à Valence (Espagne).
La Luz del Christianismo. Réal 3. Alcalá la Réal (Espagne).
L'Alouette, villa Bel-Respiro, à Saint-Florentin (Yonne).
Le Spiritisme, organe de l'Union spirite française, rue Labruyère, 27, à Paris.
El Iris de Paz, Coso-Alto, n° 17, à Huesca (Espagne).
Reformador, rua da Carioca, 120. 2° Andar. Rio-de-Janeiro (Brazil).
La Fraternidad, Calle Junin, n° 301, à Buenos-Aires (République argentine).
El Faro Espiritista, calle de Topete, n° 63, Tarrasa à Barcelone (Espagne).
The Light of Paris, rue de Trévise, 29.
Psyché, rue de Vaugirard, 12.
L'Art Dentaire, boulevard des Italiens, 29.
La Revue de l'Hypnotisme, rue Saint-Antoine, 170.
El Pan del espíritu, Augustinas, 30 c. à Santiago (Chili).
La France Aérienne, boulevard Saint-Marcel, 24.
Lux, casella Postale, 142, à Rome.
Revue des Sciences psychologiques, rue Duperré, 2.
Le Magnétisme humain, rue Saint-Lazare, 27.
La Tribune Populaire, rue de Belleville, 18.
La Pensée des Morts, pavillon de Mars, place de la République, à Reims (Marne).
L'Eclaireur, organe de la Fraternité humaine. Kabbale messianique, spiritualisme expérimental, rue Saint-Blaise 1 bis, Bagnères-de-Bigorres. (Hautes Pyrénées).
Le Voile d'Isis, rue de Trévise, 29.
Le Devoir, organe du Familistère de Guise (Aisne).
L'Avenir de l'Humanité, rue Notre-Dame, 6, à Douai (Nord).
La Paix universelle, cours Gambetta, 5, à Lyon (Rhône).
L'Etoile, à Avignon (Vaucluse).
Giornale del Magnetismo ed Ipnatismo, in Piazza S. Maria Maggiore, à Firenze (Italia).
The Two World's. Journal paraissant tous les vendredis : 8 francs par an. Manchester England.
Hojas de Propaganda, Bailen, 59. Barcelone (Espagne).
Il Vessillo Spiritista, à Vercelli (Italie).
Revista Technologique, plaza de Santa, 4, à Barcelone (Espagne).
El Economista español, plaza de Santa-Ana, 4, à Barcelone.

INSTITUT MAGNÉTOLOGIQUE DE PARIS
 Fondé le 6 novembre 1885.

COURS DE MAGNÉTISME EN SIX LEÇONS

tous les mardis, à 8 h. 1/2 du soir,
 de novembre à mai, par M. AUFFINGER, au bureau
 de la *Chaîne Magnétique*,
 rue du Four-Saint-Germain, 15, Paris.
 PRIX : 5 francs la leçon, soit 30 francs pour le cours.
 On est prêt de s'inscrire d'avance.
 Soirées expérimentales et démonstratives en ville.

MAGNÉTISME, SOMNAMBULISME

M^{me} V^{ve} LOUIS AUFFINGER
 SOMNAMBULE

Membre d'Honneur de diverses sociétés
 savantes & humanitaires

MAISON FONDÉE EN 1859

15, Rue du Four-Saint-Germain, 15, à PARIS

Consultations particulières tous les jours, de 1 heure à 5 heures
 Dimanches et Fêtes exceptés.

SANTÉ, RECHERCHES, VOYAGES. COMMERCE. CONSEILS & RENSEIGNEMENTS
 On fournit des renseignements sur la santé, mais on
 n'indique pas de remèdes.

On ne consulte pas pour vol, lettres anonymes, intrigues
 domestiques, les courses ni la Bourse.

NOTA. — M^{me} LOUIS n'a pas de succursale dans Paris.

AUX LECTEURS DE LA CHAÎNE MAGNÉTIQUE

POMMADE HYPNOTIQUE

DU DOCTEUR SURVILLE

à base d'extrait vert de *MANDRAGORE* (Enveloppe
 rouge : E. R.).

Souveraine contre toutes sortes de douleurs :
 Goutteuses, Rhumatismales et Névralgiques ; la
 Sciatique, la Chorée, la Gastralgie, les Crampes
 et les Contractions ; les Coliques hépatiques, les
 Palpitations de cœur, la Surdité nerveuse, les
 Hémorrhoides, les Entorses et les Contusions,
 etc., qu'elle calme de suite et guérit en peu de
 jours.

PRIX DU POT : 2 FRANCS.

Pharmacie MEULEY, rue Saint-Antoine, 133,
 à Paris.

Pour tous renseignements :

Au Docteur SURVILLE, allées Lafayette, 35,
 à Toulouse (Haute-Garonne).

SOCIÉTÉS DE MAGNÉTISME

Cercle Electro-Magnétique de Paris, rue de la Sour-
 dière, 31. Tous les mercredis soirs.
Cercle Magnétique et Spirite de Paris, avenue de
 Clichy, 8. Le premier mercredi soir de chaque mois.
Institut Magnétologique de Paris, rue du Four-Saint-
 Germain, 15. Tous les mardis soirs.
Institut Médical électro-magnétique de Toulouse, allées
 Lafayette, 35.
Société Mesmérisme, rue d'Amsterdam, 77. Le pre-
 mier lundi soir du mois.
Société magnétique de France, rue Saint-Merri, 23.
 Séance expérimentale le deuxième samedi du mois,
 administrative le dernier samedi.
Société de magnétisme de Genève, promenade de Saint-
 Antoine, 14.
Société de magnétisme d'Italie, à Bologne, via S. Fe-
 lice, 14, Per Anguri.

SOMNAMBULES CONSULTANTES

Toute somnambule abonnée de La Chaîne Magnétique a
 droit à son inscription gratuite dans ce tableau.

Auffinger (M^{me} Veuve Louis), rue du Four, 15.
Andréa (M^{me}), boulevard Magenta, 157.
Bonnard (M^{me}), rue du Faubourg-Montmartre, 9.
Boutmy (M^{me}), rue François-Miron, 14.
Frédéric (M^{me}), boulevard de Clichy, 20 (place
 Pigalle).
Pol (M^{me}), rue du Faubourg-Saint-Martin, 31.
Samier (M^{me}), rue Beautreillis, 16.
Vix (M^{me}), rue des Deux-Ponts, 14 (Ile St-Louis).

MAGNÉTISEURS-MASSEURS RECOMMANDÉS

Tout magnétiseur abonné à ce journal a droit à son
 inscription gratuite dans cette case.

Andréa, boulevard Magenta, 157.
Boutmy (M^{me}), rue François-Miron, 14.
Pol, rue du Faubourg-Saint-Martin, 31.
Rouzel, rue du Battoir, 5 (près le Jardin des
 Plantes).

ASTROLOGIE, CHIROMANCIE, PHRÉNOLOGIE, GRAPHOLOGIE, CARTOMANCIE

Andréa (M^{me}), boulevard Magenta, 157.
Moussy (Victor), rue de Louvois, 5.
Pagis (M^{me} Marie), faubourg du Temple, 37.
Société de graphologie, rue Bonaparte, 62.

Tours, typographie et lithographie É. JULIOT.